



PROPRIÉTAIRES GRÂCE AU CHÈQUE PRIMO-ACCÉDANT

7 nouveaux foyers dionysiens ont eu la chance d'acquérir leur logement où ils vivent depuis des décennies grâce à l'engagement de la Ville en faveur de l'accession à la propriété. Ces locataires à très faibles revenus ont procédé la signature de vente ce jeudi 13 juillet 2023 pour ainsi devenir propriétaires à moindre coûts.

Ville citoyenne et fraternelle, Saint-Denis a à cœur que ses habitants se sentent bien où ils vivent. La ligne directrice de la mandature est le bonheur et cela passe aussi par un logement digne. L'accès au logement sur le territoire dionysien est devenu l'une des priorités de la municipalité. La Ville consacre ainsi un budget de 270 000 euros par an à sa politique de l'habitat.

Le taux de propriétaires est actuellement à plus de 50% sur l'ensemble de la Réunion, alors qu'à Saint-Denis, seulement 30% des habitants sont propriétaires de leurs logements. C'est pourquoi le chef-lieu s'est également fixé comme objectif d'augmenter le nombre de propriétaires sur son territoire.

Avoir sa kaz à terre est pour grand nombre de Dionysien.ne.s l'accomplissement de toute une vie, un signe de sécurité. C'est pourquoi, Saint-Denis offre la possibilité à ses administrés d'acquérir la maison où ils ont vécu toute leur vie, où ils ont construit leur avenir ou encore fondé leur famille. La ville propose à des locataires aux très faibles revenus d'acquérir leur habitation à un prix très coûtant, au prorata du nombre d'années habitées dans le logement. Les prix des logements peuvent ainsi varier entre 4 600 euros et 31 000 euros, hors frais de notaire.

De plus, depuis le conseil municipal du 23 septembre 2022, les modalités d'expérimentation du dispositif du chèque primo-accédant à la propriété ont été approuvées. Cette aide consiste à participer aux frais d'acquisition à hauteur de 2500 à 5000 euros, en fonction de la composition du foyer et de ses ressources fiscales. Les aides seront déduites du prix de vente des logements après avoir été accordées par une commission représentative des territoires dionysiens et des champs de l'aide à l'habitat en conseil municipal.

Parmi les 7 signatures du jour, 3 foyers dionysiens issus de la Montagne, de Montgaillard et de Bois-de-Nèfles ont en effet pu bénéficier du chèque primo accédant. Au total 26 Dionysien.ne.s ont d'ores et déjà été retenus pour recevoir leur chèque primo accédant, pour un montant total de 77 500 euros.

Éricka Bareigts, Maire de Saint-Denis :

« Le chèque primo-accédant permet de donner un premier coup de pouce à tous les Dionysien.ne.s qui souhaitent s'émanciper. Devenir propriétaire n'est pas une fin en soi, mais il est souvent le rêve d'une vie. La Ville met ainsi des aides en place afin que les locataires aient le moins d'argent possible à déboursier. Au-delà d'être un engagement de campagne, l'accès à la propriété permet de gagner en valeur et en bonheur. »

Contact media